



SNUipp Hors de France

## Compte-rendu de la commission nationale de l'aide à la scolarité

20 et 21 juin 2012

La Commission Nationale de l'aide à la scolarité s'est réunie les 20 et 21 juin pour examiner les propositions de **bourses scolaires**, attribuées aux élèves des établissements en gestion directe, conventionnés ou homologués, des premières commissions locales des pays du rythme nord (2012 -2013) et des deuxièmes commissions locales des pays du rythme sud (2012).

**Nous rappelons qu'il est indispensable que les représentants du SNUipp soient présents dans les commissions locales:** ils connaissent les familles et les élèves et peuvent intervenir dans les décisions prises pour l'attribution de quotités, dans les situations d'étude de dossiers au cas par cas (dossiers des collègues résidents). Lors de la présentation de la section syndicale, il faut communiquer au consulat les noms des représentants qui siègeront et demander à y être invité.

### 1. Hausse généralisée des frais de scolarité : des chiffres édifiants !

**Le SNUipp FSU a dénoncé en préambule, avec le SNES FSU, le SE UNSA, la FAPEE, l'ADFE, l'accroissement des frais de scolarité dans les établissements à travers le monde : l'autofinancement exigé en raison du sous financement de l'établissement public pèse de plus en plus sur les factures ; de plus en plus de familles se tournent vers les bourses car il y a de par le monde de moins en moins d'expatriés à situation salariale avantageuse. Le SNUipp FSU trouve avec le SNES qu'il est anormal que l'on rejette sur les familles les coûts de l'enseignement public et a exigé des moyens sous la forme d'augmentation de crédits mais aussi de nombre de postes pour un réseau dont la dynamique n'est plus à démontrer.**

**Le SNUipp a également souligné l'accroissement généralisé des droits de première inscription, véritable taxe que chaque établissement fixe comme bon lui semble et rappelé que malgré les belles promesses de l'Agence, ces droits n'étaient toujours pas pris en compte dans l'Avantage familial servi aux résidents, alors qu'ils sont considérés comme faisant partie des frais de scolarité dans le calcul des bourses attribuées.** Le président de la Commission des Bourses a toutefois affirmé que tous les personnels résidents ayant demandé la prise en charge par les bourses des frais de première inscription l'avaient obtenue...

Syndicats comme représentants des parents d'élèves et des Français de l'étranger ont pu vérifier par la suite à la lecture des procès verbaux des CLB, que le pourcentage de hausses des frais de scolarité (sous toutes les formes : écolages, droits d'inscription annuels ou droits de première inscription) est très souvent supérieur à 2 chiffres.

**Australie, Sidney :** +50 % (sur DPI)

**Chine, Pékin :** +44, 74 % soit 660€ (sur DPI)

**Chine, Wuhan :** +40 % soit 840€ (sur DIA)

**Taiwan, Taipei :** +42,9 % soit 774€ (sur DPI)

**Djibouti :** +42,9 % soit 428€ (sur DPI)

**Allemagne**, Dusseldorf : + 100% (DPI), +92% (1/2 pension)

**Italie**, Rome Institut St Dominique : Les membres de la CNB s'étonnent de la mise en place d'un DAI de 1000€ qui s'accompagne d'une baisse des frais de scolarités de 500€. L'institut accueille les élèves issus de l'école AEFÉ à partir de la 3<sup>e</sup>.

**Brésil** : +12% (inflation de 7% et travaux en prévision)

**Guatemala** : +12,5% (inflation)

## 2. L'aide à la scolarité

Toutes aides confondues, l'Agence a accordé, au titre des années scolaires 2011 (rythme sud) et 2011/2012 (rythme nord) une aide à la scolarité à **32 601** élèves pour un montant de **120,22 M€**, soit un coût moyen par élève de **3 687 €**.

Les deux années précédentes, l'Agence avait accordé une aide à **30 847** élèves pour un montant de **110,39 M€**, soit un coût moyen par élève de **3 578 €**.

Le nombre d'élèves bénéficiant d'une aide progresse ainsi de **5,7 %** et le montant des aides qui leur sont accordées de **8,9 %**.

### Premier bilan pour la campagne 2012-2013 (rythme nord) et 2012-2 (rythme sud)

En 2012, des bourses scolaires sont attribuées à 21% des élèves scolarisés dans le monde.

A ce jour, la moyenne annuelle des frais de scolarité des pays du rythme sud 2012 s'établit à 4 922 € contre 4 695 € l'an dernier (+ 4,8 %)

Pour les pays du rythme nord, sur la base des tarifs fixés à ce jour, la moyenne des frais de scolarité à la rentrée 2012 s'élève à **4 320 €** contre 3 936 € l'année précédente, soit une augmentation de 9,8 %. L'inscription annuelle s'établit en moyenne à 230 € et la première inscription à 665 €.

Dans les pays du rythme sud, la CNB a attribué **1848** bourses pour un montant total de **9,25 M€**. 166 dossiers ont été rejetés (7,9%). Le nombre de boursiers a augmenté de 9,3%, **le montant des bourses accordées s'est accru de 13,7%** et le coût moyen des bourses accordées a augmenté de 4%

Dans les pays de rythme nord, la CNB a attribué **21539** bourses pour un montant total de **82,34 M€**. 1024 dossiers ont été ajournés (soit 4,1% des demandes), 2464 ont été rejetés (9,8%). Le nombre de boursiers a augmenté de 7,8%, **le montant des bourses accordées s'est accru de 18,1%** (+13% en Afrique) et le coût moyen des bourses accordées a augmenté de 9,5%. Cette augmentation est imputable à la dévaluation de l'euro conjuguée à la création de droits supplémentaires (DAI, DPI) et à la hausse générale des frais de scolarités.

**Première nouveauté** : en ce qui concerne la Prise en Charge, aucune donnée chiffrée n'a été communiquée à la Commission en ce qui concerne les pays de rythme Nord. L'Agence déclare être en attente de décisions qui doivent être prises au niveau politique.

Le SNUipp a profité de l'annonce pour réaffirmer son opposition à une Prise en Charge plafonnée limitée à trois niveaux de classes qui n'a rien à voir avec la gratuité, qui ne favorise finalement que les familles les plus aisées et a constitué un juteux cadeau fait à certaines entreprises. Il demande que les crédits qui lui sont attribués soient utilisés pour abonder le système des bourses, afin que le plus grand nombre des familles vraiment dans le besoin puisse en profiter de manière équitable. Le SNUipp a déclaré être lui aussi en attente de voir les promesses tenues.

Zone	Boursiers	Montant (M€)	Coût moyen (€)	Prise en Charge	Montant (M€)	Coût moyen (€)
Afrique	7625	21,28	2719			
Maghreb	2923	7,72	2641			
Amérique centrale et sud	1139	4,4	3863			
Amérique du Nord	1592	14	8796			
Asie	1873	8,71	4651			
Europe	4854	22,56	4648			
Moyen Orient	1329	4,28	3218			
Rythme Sud (bilan définitif 2012)	1848	9,25	5005	310	1,16	5741

### 3. Résidents : toujours plus d'exclus !

55 détachés ont demandé une bourse scolaire. Les 6 demandes de personnels expatriés ont été rejetées (ils bénéficient des majorations familiales). 33 demandes de résidents sur 49 ont été satisfaites pour un montant d'environ 110000€ (soit 3347€ par élève), une aide réduite à la portion congrue ! L'aide à la scolarité pour les résidents s'élevait l'an dernier à 188810€ contre 540000€ avant la modification de mode de calcul !

L'exclusion des résidents du système dissuade de plus en plus ces derniers de faire une demande de bourse, quand ce n'est pas le consulat lui-même qui fait obstruction au dépôt d'un dossier...

Le SNUipp conteste, une fois encore, et malgré les derniers jugements du TA favorables à l'administration, le tour de passe-passe qui consiste à porter l'avantage familial en déduction des frais de scolarité et non en élément de revenu. Le SNUipp rappelle la définition l'AF, destiné au sens du décret 2007-1291, à « prendre en compte les charges de famille des agents ».

Des résidents en situation difficile ont néanmoins obtenu une bourse à titre dérogatoire alors qu'ils n'entraient plus dans le barème. D'une façon générale, le SNUipp trouve anormal qu'un enseignant résident ait recours au système de l'aide à la scolarité pour ajuster son salaire.

Le Président de la CNB reconnaît qu'il y a un réel problème d'adaptation de la rémunération des résidents dans certains pays d'Europe, au point de les conduire, dans certains cas, à rompre leur contrat. Pour monsieur Massin, l'avantage familial ne règle en rien le problème de la situation financière des résidents. Les collègues en difficulté sont généralement des « faux résidents » nouvellement arrivés en poste à l'étranger.

**La directrice de l'AEFE a laissé entrevoir que le problème de l'aide à la scolarité des**

**personnels résidents pourrait être revu dans le cadre des discussions à venir avec le nouveau gouvernement. Au stade où nous en sommes, il est encore trop tôt pour y voir autre chose qu'une déclaration d'intention.**

#### **4. Revenus**

**Rappel** : Tous les revenus « mobilisables autour de l'enfant » sont pris en compte dans le calcul de la bourse.

Dans les cas de **séparation** ou de **divorce**, la pension alimentaire versée au conjoint en charge des enfants est ainsi prise en compte. La CNB pointe par ailleurs la difficulté de vérifier les revenus du nouveau conjoint en cas de famille recomposée.

**Indemnités de licenciement** : Les représentants des Français de l'étranger, appuyés par les syndicats, demandent un lissage sur plusieurs années de l'indemnité de licenciement, destinée à subvenir aux besoins immédiats du salarié qui perd son emploi.

**Héritage** : L'AEFE précise qu'il n'est pas envisagé d'étaler sur plusieurs années le montant de d'un héritage perçu pour le calcul de la bourse.

#### **5. Points de charge**

##### **Loyers**

Une première étude de ce point de charge est distribuée aux membres de la CNB.

Les CLB qui souhaiteraient un plafonnement du point de charge logement (la bourse devant selon elles servir à la scolarité des enfants, pas à payer les traites de la maison ou un loyer luxueux...). Elles affirment aussi que les familles accédant à la propriété bénéficieraient d'une aide plus importante que les familles locataires, l'Agence a donc proposé deux points de charge différents selon que les familles bénéficiaires des bourses sont locataires ou propriétaires. Une première étude fait apparaître que les familles locataires sont au contraire les mieux servies.

L'établissement par zone géographique de deux points de charge différents permettra toutefois pour chaque dossier d'être comparé à la quotité moyenne attribuée et de faire l'objet d'une étude en fonction d'éventuelles distorsions.

**Bourses parascolaires** : le point de charge « transport individuel », souvent élevé, reste difficile à quantifier dans les pays où les transports en commun sont peu développés, voire inexistantes.

#### **6. D'un pays à l'autre**

**Comores**, Moroni : augmentation de familles de plus en plus démunies. A la rentrée 2012, l'école fournira directement des « kits aux boursiers » composés de matériel et manuels scolaires commandés en France pour éviter un surcroît en achat sur place.

**Côte d'Ivoire**, Abidjan : il est difficile d'évaluer les revenus des commerçants, des professions libérales, et des entreprises familiales qui ne peuvent que fournir que des attestations sur l'honneur ou des bilans peu fiables. Des enquêtes sociales seront réalisées d'ici la deuxième CLB.

**Emirats Arabes Unis** : les droits de première inscription sont supprimés au Lycée Louis Massignon, car ...la loi locale les interdit ! Le lycée Monod, d'AFLEC, les maintient, dans la plus parfaite illégalité donc !

**Mali** : des problèmes de sécurité et une baisse des effectifs de 20 %. Il y aura toutefois 900 élèves à la rentrée prochaine mais les postes vacants d'enseignants le resteront. Une soixantaine de boursiers en moins par rapport à 2010 2011

**Maroc** : Le service des bourses avait anticipé sur l'introduction des DAI (droits de première inscription) dans les EGD du Maroc. Suite à la décision de suspension de la directrice au dernier CA, des régularisations seront effectuées lors de la prochaine CNB si ces DAI ne sont pas mis en place.

Dans ce pays, les chefs d'établissements sont invités à vérifier que les élèves boursiers vivent bien avec leurs parents, un point de vue contestable qui ne considère pas d'éventuelles situations particulières.

30000 élèves français sont scolarisés dans les établissements français du Maroc, dont : 18000 à l'AEFE, 6000 à la MLF, 6000 en établissement privé. Des écoles nouvellement homologuées entrent cette année dans le dispositif des bourses.

**Tunisie** : Un tiers des élèves sont boursiers (1100 sur 3400). Après le printemps arabe, de nombreux binationaux reviennent à Tunis.

**Turquie** (Istanbul) : Des membres de la commission locale ont remis en cause le principe des enquêtes sociales diligentées par des bénévoles et dont l'impartialité peut être contestée. Syndicats et représentants des Français de l'étranger demandent le recours à des professionnels pour faire ce travail.

**Bogota** : L'administration du lycée, sur pression de l'APE, envisage de supprimer les exonérations de frais d'écolages des recrutés locaux au motif qu'ils sont éligibles à la bourse scolaire ! Le SNUipp s'oppose fermement à ce genre de tentation, partagé par bon nombre de comités de gestion selon le président de la CNB.

**Washington** : La CNB remarque l'introduction d'un système de pénalités pour les familles qui retirent leurs enfants du lycée avant la fin de l'année scolaire ! Elle demande la suppression de ce dispositif à minima pour les élèves boursiers (le SNUipp réclame l'abandon pur et simple de cette mesure).

**Grèce** : La CNB porte une attention particulière au nombre croissant des familles en difficultés dans ce pays en crise, où l'attribution des bourses n'a cependant posé aucun problème.